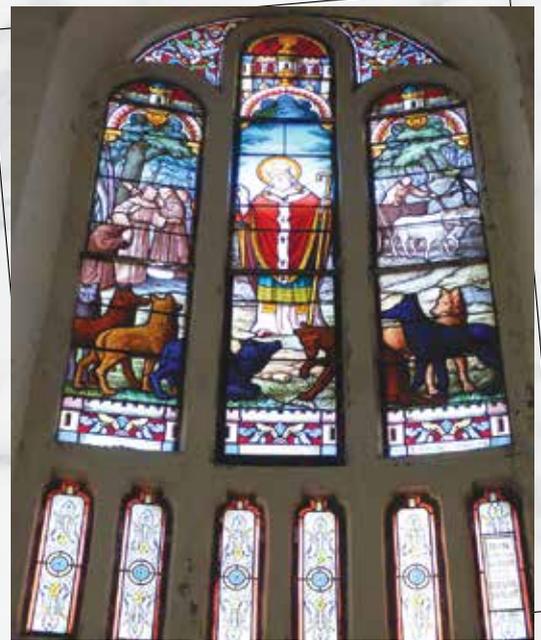


Le Bulletin municipal

Janvier Février Mars 2021



Saint Briec
de Mauron



Sommaire

Editorial page 3

Vie du Village pages 4 à 11

Informations générales pages 12 à 21

Délibération des
conseils municipaux
2020 pages 22 à 25

Informations pratiques pages 26-27

La journée
du bénévolat 2020 page 28

A vous de jouer page 29

Directeur de la publication :
Charles-Edouard FICHET

Rédaction : Commission communication
D. Derrien - S. Dervieux - C.E. Fichet - F. Le
Breton - C. Menier - P. Reynaud - L Tempier

et pour ce numéro : L. Menier et B. de
Kersabiec

imprimé sur papier recyclé par l'imprimerie
de Brocéliande - Saint Léry - 02 97 22 62 42

Calendrier 1^{er} trimestre

Les Associations Briochines vous proposent

Depuis Mars 2020 la crise sanitaire met à mal les activités de nos associations. Gageons qu'en 2021 nous puissions tous nous retrouver et passer à nouveau de bons moments ensemble.

Dans le respect des consignes sanitaires qui seront alors en vigueur, les associations briochines vous proposent de noter les quelques dates suivantes :

ACCA

18 Mars 2021 : repas des chasseurs sur place ou à emporter

Comité d'Animation

Le Comité vous propose d'acheter le cidre pressé lors des précédentes éditions de la Pilerie.

Renseignements auprès de Jacques DESNE 06 22 26 50 56

Les Copains du Vagabond

23 Janvier 2021 : Couscous à emporter midi et soir

28 Février 2021 : Thé dansant

Les Mille Pattes

Les marcheurs ont rendez-vous chaque lundi après-midi 14h30 devant l'église

Association ASSA Mauron

Activités sportives gratuites pour personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques. Tous les mardis 11 heures.

Rendez-vous salle socio-culturelle.

ETAT-CIVIL

Ils nous ont quittés en 2020

Michel ROULIÉ, Léa FICHET, Claude OGER, Maria GUILLOUET, Emile LEROY, Maryvonne TEMPIER, Marie DORÉ, Pauline BOUDARD, François DUROC
Pierre GUILLAUME, Armande RADIN

Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux présentent leurs condoléances aux familles des disparus.

Ils sont nés en 2020

Eden KAVIL CICLAIRE chez Agathe CICLAIRE et Sebin KAVIL

Kalvin QUATREVILLE chez Lilias LESSORT et David-Alexandre QUATREVILLE

Félicitations aux nouveaux parents

Éditorial



Chers amis, habitants de Saint Briec de Mauron,

Il devient banal de dire que nous traversons une crise inédite et que la traversée est longue et pénible. Le mal est sournois quand il nous empêche de vivre nos bonheurs ordinaires, quand il paralyse nos activités économiques, quand il nous rend dépendants alors que notre désir d'agir est plein et entier. Mais nous devons traverser cette crise le plus rapidement possible et pour cela chacun d'entre nous est responsable. Dans notre campagne la contrainte est moins forte, les distances plus faciles à respecter et nous trouvons tous le moyen de prendre l'air, de poursuivre quelques activités et aussi, et surtout, nous sommes vigilants les uns pour les autres. Les

choses devraient s'arranger. Profitons de notre privilège de campagne mais restons attentifs pour nous protéger. La maladie est difficile, cruelle, s'en préserver le mieux possible en respectant les règles est un acte personnel et citoyen.

La vie communale continue. La nouvelle équipe municipale a pris ses marques et chacun œuvre dans son domaine pour le bien de tous. Il y a du travail.

Nous avons vécu une très belle journée du bénévolat même si, le soir, nous devons nous tenir à distance au moment du buffet convivial. Merci à vous tous, oui, vous tous car je sais que, d'une façon ou d'une autre vous êtes tous solidaires de la vie de votre commune.

Notre église paroissiale est et sera le dossier principal du moment. Nous essayons de vous communiquer les informations à mesure de notre progression. Nous devons réparer les dégâts créés par l'incendie d'avril 2018, mettre l'église aux normes pour recevoir du public et nous proposons de profiter de ce temps fort de rénovation de ce qui est un lieu de culte et aussi un élément important de notre patrimoine, pour restaurer le campanaire et les vitraux. Nous avons déjà partagé une soirée sur le campanaire et appris beaucoup de choses. Il y aura ainsi d'autres temps de partage d'information sur l'évolution du chantier, son financement et sur les éléments de patrimoine.

Bien d'autres choses encore nourrissent notre quotidien : la vie de l'école, l'ouverture du marché du vendredi soir, l'entretien de nos chemins et voiries et la réponse à vos interrogations et éventuels soucis.

Proches les uns des autres, animés du même désir de bien vivre dans notre commune au sein du pays de Ploërmel, préparons-nous pour aborder la rive de l'après COVID et nous retrouver pour partager de grands moments. Au jour ou nous imprimons, je ne peux vous dire si nous aurons l'occasion de nous voir pour une cérémonie de vœux mais, avec les membres du conseil municipal nous sommes constamment à votre écoute et toujours heureux de vous rencontrer.

Nous vous souhaitons de belles et bonnes fêtes de fin d'année dans un bon esprit même si cela peut être plus compliqué cette année.

Charles-Edouard FICHET
Maire de Saint Briec de Mauron

**Le maire, les adjoints et les conseillers
vous offrent leurs meilleurs vœux pour 2021**

L'église - Où en est-on?

Tout d'abord un peu d'histoire

L'église paroissiale de St Briec de Mauron a été construite sur l'emplacement de l'ancienne église datant du XIe voire du XIIe siècle.

En 1890, l'évêque adresse une lettre au préfet du Morbihan pour lui présenter l'état ruineux de la bâtisse.

Une collecte d'argent est lancée et un an plus tard, le conseil paroissial décide la reconstruction de l'église, mais son emplacement sera changé. L'originalité de cette église est qu'elle n'est pas tournée vers l'Orient comme la plupart des édifices religieux chrétiens.

Le projet est lancé en 1892, et le 22 juin 1893 la première pierre est posée. En 1897, est célébrée la bénédiction de la nouvelle église avec une charpente en fer et un clocher en bois.

De telles charpentes en fer sont rares dans le pays. En 1901, deux nouvelles cloches remplacent les anciennes. L'électrification des cloches et la sonorisation intérieure de l'église sont réalisées en 1959. A l'initiative du Père Victor MOQUET, curé-recteur de la paroisse, les verrières de la nef sont remplacées en 1974 par des vitraux. Pour financer les nouveaux vitraux, l'abbé MOQUET écrira plusieurs centaines de lettres à des gens qu'il connaissait. Certains vitraux sont financés entièrement par des familles de St Briec de Mauron.



En 1993, le centenaire de la première pierre est organisé par le Comité d'Animation. Ce fut une grande fête à laquelle toute la population a participé

L'incendie

Le dimanche 8 avril 2018, le village de Saint-Briec-de-Mauron s'est réveillé à la lueur des flammes. En huit heures, 300 m² du toit de l'église plus que centenaire sont partis en fumée. Un crève-cœur pour nous tous.

Le moment de stupeur passé, la municipalité en place a décidé de relever le défi et de s'atteler à la reconstruction de notre église paroissiale. Le bâchage a été effectué et la compagnie d'assurance informée. Au cours des années 2018 et 2019 différents diagnostics

ont été effectués à la demande de l'expert, et notamment 2 études portant sur l'amiante. Les appels d'offres ont été lancés en décembre 2019 et en Janvier 2020.



Crédit photo : expert de l'assureur.

En 2020 – des chiffres

Le montant des travaux, suite à la procédure de consultation des entreprises réalisée au début de l'année 2020 est de 625 487.94 € HT soit 750 585.53 € TTC.

En additionnant les frais de dossier déjà engagés et les divers frais complémentaires à prévoir, le chantier de restauration et de mise aux normes de notre église paroissiales s'évalue aujourd'hui à environ 821 000 € TTC

L'assurance Groupama prendra à sa charge 560 633 €
La TVA sera remboursée à la Mairie.

Pour financer le solde, des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

A quand le démarrage des travaux ?

Le cabinet d'architecte BLEHER -qui est en charge de la maîtrise d'œuvre- est en relation avec les entreprises. Il va établir un planning pour suivre le chantier tout au long de son déroulement. Les premiers travaux porteront sur le désamiantage et on peut raisonnablement penser qu'ils pourront débuter en février 2021.

Et le clocher ? Et les vitraux ?

L'état du clocher campanaire quant à lui, s'il n'a pas à proprement parlé souffert de l'incendie, est très fragilisé depuis plusieurs années et l'entreprise BODET, qui en assure sa maintenance depuis fort longtemps, a réalisé un audit qui a révélé la nécessité d'agir sans plus attendre.



Selon cet audit le coût de la rénovation du campanaire a été estimé à 33 467.35 € HT soit 40 160.82 € TTC .

La réunion publique qui s'est tenue 21 octobre 2020 dans la salle socio-culturelle a permis à l'entreprise BODET d'expliquer au public présent le processus de rénovation du campanaire et des cloches.

S'agissant des vitraux, Madame HELMBOLD*, artisan vitrailliste, fera une proposition pour leur restauration voire des créations.

L'histoire se répète

Comme au moment de sa construction en 1893 ou comme en 1974 pour les vitraux, nous vous proposons, grâce à l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine (voir encadré), de nous aider à financer les travaux sur le campanaire et les vitraux. Une convention sera à passer avec cette Fondation en début d'année 2021.

Le suivi de la rénovation de notre église est passionnant. Nous apprenons beaucoup auprès des artisans, des historiens, des spécialistes. Nous souhaitons partager tout cela avec vous. Ce sera à l'occasion de temps d'échanges qui auront lieu tout au long du chantier comme la soirée sur le campanaire qui fut très riche en informations. L'église a encore beaucoup de secrets à nous révéler.



Charles-Edouard Fichet, Louis Menier et Jean-François Le Querrec,
Délégué de Pays de la Fondation du Patrimoine

La Fondation du Patrimoine, c'est quoi ??

La Fondation du Patrimoine a été créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997. Les organismes se chargeant des souscriptions sont nombreux mais la Fondation du Patrimoine a pour mission spécifique de mettre en valeur le patrimoine historique français par le soutien aux travaux de restauration des édifices et son expérience dans ce domaine n'est plus à démontrer.

Les conditions principales de la convention à signer avec la Fondation du Patrimoine sont les suivantes :

- les dons se font par chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine ou par connexion à leur site internet
- la Fondation s'engage à reverser à la commune les sommes recueillies, nettes de frais de gestion (6 %) à l'issue de la souscription et sur présentation des factures
- la convention prend fin avec la fin des travaux et au maximum 5 ans après sa signature
- un plan de communication doit être élaboré par la commune
- la Fondation délivre un certificat d'exonération fiscale au donateur ce qui permet à celui-ci de récupérer une partie de son don par l'impôt.

Les bons de souscription et le site internet de la Fondation du Patrimoine informent sur les avantages, notamment fiscaux, à devenir mécène, que ce soit pour un particulier ou pour une entreprise.

Le local c'est pas banal



Dans le contexte économique, sanitaire et social actuel compliqué, nous souhaitons développer un commerce de proximité qui permette à tous un accès à des produits alimentaires de qualité et qui favorise la mixité sociale sur notre commune.

C'est dans ce but que nous accueillons l'épicerie ambulante de l'association « l'Elfe » à Saint Briec de Mauron . Emilie et Mathias seront présents tous les vendredis soirs à partir de 18 heures au centre bourg et vous offriront des produits frais et locaux. D'autres producteurs pourront à l'avenir élargir l'offre de produits.



Lors de la journée bénévolat, un local a été aménagé et mis à disposition de l'association l'Elfe pour qu'ils puissent stocker des produits d'épicerie. Nous comptons sur votre soutien, espérons que cette première initiative sera accueillie favorablement et permettra de développer d'autres projets qui feront vivre notre village.

Allez faire un tour au marché du vendredi soir, ce sera l'occasion de retrouver vos voisins, vos amis et de faire vos achats pour le week-end.

Saint-Brieuc-de-Mauron. Le marché du vendredi est ouvert à partir de 18 heures

Ouest-France - publié le 17/11/2020



Le marché communal commence à s'installer dans le bourg. C'est une nouvelle initiative locale

« **C'est notre deuxième marché en soirée. Auparavant nous venions dans cette commune l'après-midi** », raconte Mathias, de l'association l'Épicerie solidaire en Brocéliande, l'Elfe, vendredi.

Après deux ans d'activité le Caravrac, la caravane qui propose notamment des produits en vrac, s'est agrandie et désormais c'est un camion qui se déplace dans les villages du secteur. « **La municipalité de Saint-Brieuc-de-Mauron nous a proposé un partenariat car les élus ont souhaité mettre en place un marché** », poursuit Mathias, habitant d'un village mauronais, situé à proximité de la commune. Le partenariat s'avère bénéfique pour l'ensemble des habitants. « **Nous avons peu de personnes l'après-midi, en venant au marché à 18 h, tout près du Café Vagabond, nous accueillons de plus en plus de personnes et le café, comme tout le bourg bénéficie de l'animation.** »

Le premier objectif de l'Épicerie solidaire est de « **nouer les liens sociaux et aider les habitants à sortir de l'isolement.** » Les commerçants qui souhaitent participer à ce marché peuvent y venir. Le rendez-vous est donné tous les vendredis à partir de 18 h dans le respect des règles sanitaires.

Tourisme et Loisirs

LE CAFE VAGABOND

Le Café Vagabond est en réflexion sur son avenir. Nous vous tiendrons informés de son évolution.



LE GITE DE LA VILLE AUX OIES

Capacité : 8 chambres / 15 pers.
(dont 1 accessible aux personnes à mobilité réduite)
Cuisine équipée
Réservation et tarifs à demander au Café Vagabond



LA SALLE SOCIO CULTURELLE

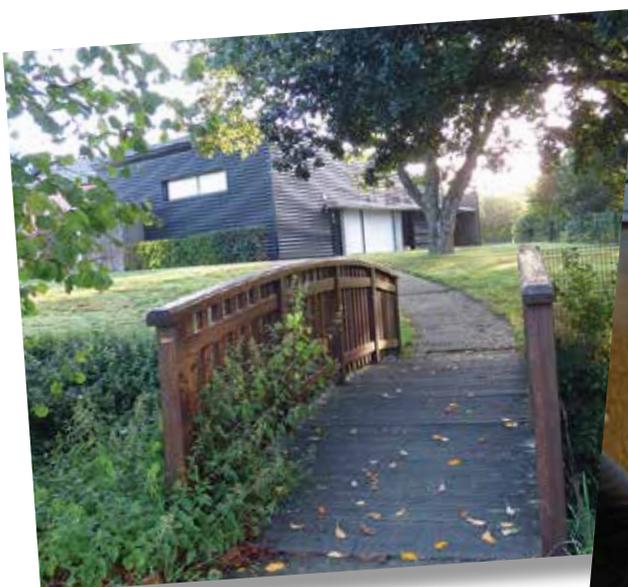
Attenante au Gîte de la Ville aux Oies, la Salle Socio Culturelle vous accueille toute l'année sur réservation auprès du secrétariat de la mairie.

Responsable de la salle : Loïc TEMPIER : 06 71 08 13 71

Elle dispose de :

- une grande salle sur parquet d'une capacité de 150 personnes
- une petite salle d'une capacité de 40 personnes
- 20 tables de 8 et 145 chaises
- d'une cuisine entièrement équipée.

Les tarifs sont à demander à la mairie



Retrouvons le plaisir de tourner les pages

Comme la population, les livres se sont retrouvés confinés. Plus de médiathèque, de librairie ou de magasin culturel...

Afin de faciliter, encourager et partager le plaisir de la lecture, la commune de Saint-Brieuc de Mauron va mettre à disposition des habitants une boîte à livres.

Dans un souci de recyclage, nous avons choisi d'utiliser un vieux frigo que nous allons relooker et dans lequel seront présentés des livres. Vous serez libres d'en prendre et/ou d'en déposer des nouveaux, sans inscription et sans contrainte d'horaires.

L'objectif de la boîte à livres est de donner une seconde vie aux livres que vous avez lus, de les partager en toute liberté.

Vous avez des livres qui traînent sur vos étagères ? Partagez-les ! Vous pourrez les déposer dans la boîte pour que de nouveaux lecteurs en profitent.

Pensez simplement à donner des livres propres et en bon état. Les livres tâchés, jaunis, déchirés ou poussiéreux n'incitent pas à la lecture...

Vous pouvez donner des livres pour les adultes et pour les enfants. N'oubliez pas qu'ils sont à la vue de tous : ne déposez pas de livres qui pourraient choquer la sensibilité des passants et des lecteurs.

Surtout, pensez au bonheur de faire lire à quelqu'un ce qui vous a plu !

Vous avez une envie de lecture ?

Vous pourrez aller fouiller dans la boîte à livres. Peut-être qu'un ouvrage vous séduira. Prenez-le, c'est gratuit ! Lisez-le, gardez-le, offrez-le ou partagez-le à nouveau en le redéposant dans la boîte à livres.

Un contrôle régulier sera effectué afin de vérifier que les livres proposés sont propres, en bon état et intéressants.

En attendant, cherchez dans votre bibliothèque les livres que vous pourrez mettre dans cette boîte.

Quoi de neuf à l'école de la Ville aux Oies depuis la rentrée.



Paroles d'enfants :

Avec Marie notre institutrice, nous sommes allés à la Chapelle Bleue de Ploërmel.

Nous avons visité une exposition et découvert différents artistes et œuvres.

Une artiste nous a présenté elle-même ses sculptures : Isabelle Gilquin. Ses sculptures évoquent la nature : la vague, la terre... Certaines sculptures de l'exposition étaient faites avec du bois, de la terre, du métal et même de la mousse.

Après l'exposition, nous sommes allés au centre culturel pour pratiquer à notre tour. Isabelle Gilquin nous a présenté un projet : réaliser une œuvre collective.

Elle a sculpté une amphore représentant un tronc d'arbre, et les enfants vont ajouter des éléments de la nature en argile dessus.

Nous sommes les premiers à avoir complété l'œuvre, d'autres enfants d'autres écoles continueront dans la semaine.

Isabelle Gilquin nous a montré comment faire des empreintes de feuilles et de fleur sur de l'argile.

Projet Cinéma :

On a regardé des séquences de films : The Kid et Blanche-neige et les sept nains.

On a appris du vocabulaire de cinéma : séquence, storyboard, plan large, gros plan, plan moyen... On a vu qu'avant, les films étaient muets et en noir et blanc, maintenant il y a des couleurs et de la musique et des voix.

Précision de Marie, l'institutrice :

Ce projet cinéma s'inscrit dans un projet de circonscription avec le festival « Combat ». Le 19 novembre, les élèves auraient dû se rendre au cinéma de Josselin pour visionner ces deux films en entier et voter pour leur préféré avec des élèves d'autres écoles. Cet événement est reporté au printemps, lorsque la situation sanitaire nous le permettra.

Un nouveau Bureau à l'école

Au cours de l'assemblée générale du 2 octobre 2020 ont été élues :

Présidente	Paméla POSNIC - BUREL
Vice-Présidente	Armelle RIDARD
Trésorière	Solène GROLLEAU
Secrétaire	Sophie RICHARD

Installation du Conseil d'Ecoles du RPI

Ont été élus les parents d'élèves :

Paméla POSNIC-BUREL et Julien GROLLEAU pour St Brieuc de Mauron
Vanina MELFORT et Chloé GILLAIZEAU pour Brignac



Amarcine
Keyna



Emilie



Mission locale

Vous avez entre 16 et 25 ans ? La Mission Locale est faite pour vous.

Service Public dédié aux jeunes, la Mission Locale propose un accompagnement personnalisé aux jeunes âgés de 16 à 25 ans et les guide dans leurs projets professionnels, la recherche d'un logement, la santé, la mobilité ou les ressources.



1 - POUR VOUS AIDER A TROUVER UN EMPLOI

Le Parcours d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie – le PACEA

Pouvant durer jusqu'à 24 mois, il est composé de phases d'accompagnement successives. Chacune de ces phases voit ses objectifs et son contenu établis en collaboration avec le jeune et fait l'objet d'évaluation à leur terme. Le parcours peut compter des périodes de stage et de mise en situations professionnelles.

La Garantie jeunes

Toujours encadré par un conseiller de la Mission Locale, tous deux vont construire un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation. Ainsi le jeune bénéficie :

- D'un accompagnement collectif intensif sur plusieurs mois pour le préparer à l'univers de l'entreprise.
- Des immersions régulières en entreprise sous forme de stage ou d'apprentissage.
- D'une aide financière mensuelle pour faciliter ses démarches d'accès à l'emploi. Une aide dégressive au fur et à mesure qu'il perçoit des revenus de ses activités.

L'entrée dans le dispositif implique une démarche volontariste entre le jeune et la Mission Locale. Les engagements respectifs font l'objet d'un contrat conclu pour une durée maximale d'un an, renouvelable 6 mois au cas par cas

Le parrainage - Une belle expérience humaine

Le parrainage consiste à mettre en relation un jeune chercheur d'emploi avec un professionnel qui, à titre individuel et bénévole, l'accompagne dans ses recherches d'emploi.

Le rôle du parrain est :

- D'entretenir avec le jeune une relation de confiance.
- De mobiliser son réseau relationnel pour favoriser la prise de contact du jeune avec les entreprises qui recrutent.
- De partager son expérience et d'apporter une connaissance de la réalité de l'entreprise, des secteurs d'activité ou d'un métier.

Comment ça se passe :

Le parrain complète l'accompagnement de votre conseiller Mission Locale. Durant 3 à 6 mois, parrain et « filleul » s'engagent à établir au moins un contact par mois, soutenus dans toutes leurs démarches par le conseiller référent du parrainage.

La Start'Apprentissage avec les CFA

Organisation d'un forum apprentissage. Discuter et s'informer auprès de différents centres de formations des apprentis en réunissant plusieurs CFA dans un même lieu.

Le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)

Tout actif, salarié, indépendant, demandeur d'emploi, porteur de projet, peut en bénéficier.

La Mission Locale vous accompagne tout au long de votre parcours dans le cadre du CEP. Elle propose plusieurs portes pour explorer les projets, se former, choisir la rescolarisation.

Il n'existe pas de parcours « type », linéaire, et chacun a le droit de se tromper et de tenter de nouveau sa chance. La Mission Locale travaille en lien étroit avec la plateforme de suivi et d'appui au décrochage scolaire (PSAD). Elle réfléchit avec vous à un projet de rescolarisation ou de réorientation.

La Mission locale s'intéresse aussi au « **Vivre au quotidien** »

2- POUR VOUS AIDER A VOUS SENTIR BIEN DANS VOTRE PEAU

La santé n'est pas seulement la santé au sens physique. C'est aussi se sentir bien, avoir confiance en soi, bien gérer son stress. Rendre les jeunes acteurs en leur facilitant l'accès à leurs droits et aux soins, c'est l'objectif.

Actions : Ateliers sophrologie, égalité homme/femme, santé, gestes 1er secours, sécurité routière...

Orientation vers des professionnels - Rendez-vous avec le médecin ou la psychologue de l'association DOUARNEVEZ (gratuit). Rendez-vous avec un(e) éducateur(trice) à la Maison des Adolescents (MDA) (gratuit).

Situation d'Handicap

Ecoute, conseils et accompagnement dans la demande d'évaluation et de reconnaissance de votre handicap en lien avec les réseaux de partenariat.

Faciliter les démarches administratives et l'accès à la vie professionnelle avec des stages de mise en situation professionnelle en établissement d'aide par le travail (MISPE).

3- POUR VOUS INSTALLER CHEZ VOUS

Pas à pas la Mission Locale vous oriente dans vos recherches : logement étudiant, chez l'habitant, colocation, logement social ou d'insertion...

Les démarches :

Etat des lieux, bail, ouverture de compte, changement d'adresse : électricité, gaz, internet..., souscription d'une assurance habitation.

Les aides :

Attribuées sous condition ou dépendantes de services spécifiques, elles vous sont présentées par votre conseillère au logement.

4 – POUR VOUS INSERER DANS LA VIE CITOYENNE

Être citoyen c'est avoir des droits, être responsable, respecter les lois et l'environnement. La Mission Locale pro-

pose des conseils : Le recensement – La journée défense et citoyenneté – s'inscrire sur les listes électorales – accéder à vos droits : informations, consultations juridiques... - S'avoir s'engager : le volontariat et le bénévolat.

Zoom sur le service civique :

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Vous vous engagez dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité, en France ou à l'étranger et dans 9 domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, interventions d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire. Vous avez une indemnité mensuelle.

5- POUR DES BONS PLANS DE LOISIRS

Parce qu'aller à la rencontre de nouvelles personnes cela permet de rompre avec l'isolement et parce qu'il faut cultiver son réseau social et professionnel, la Mission Locale vous donne les bons plans et les bonnes adresses : Activités sportives, activités culturelles, les médiathèques, partir en vacances...

6 – POUR VOUS DEPLACER

Aide au passage du permis de conduire

Aide financière pour passer son permis de conduire – La conduite accompagnée pour tous : Un adulte volontaire accompagne un jeune – Auto-école solidaire – covoiturage – Prendre le bus (RIV) et les autres réseaux de bus – Location de voiture ou d'un 2 roues – Prendre le train et consulter les horaires, les tarifs...

A QUI S'ADRESSER ?

Les Elus Relai

Ils font le lien entre la Mission Locale et les jeunes. Ils sont là pour vous aider et vous orienter.

Mauron : Mme Valérie BRINGAUT - 02 97 73 57 00

Les contacts - Leur spécificité : La Proximité

Trois assistantes sociales assurent à tour de rôle les permanences de la Mission Locale sur la commune de Mauron : Mme Océane MOTAY – Mme Marie VACHERY – Mme Cécile LEVEQUE.

Les RV se prennent au centre médico-social de Ploërmel au 02.97.73.22.00

MAURON – Maison de Service au Public. 1 place Henri Thébault – 02.97.22.91.62

Conseillère technique : Mme Audrey CANCOUET –

Espace d'accueil animé par un agent intercommunal qui vous oriente et vous aide dans toutes les démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics : Pôle Emploi, CPAM, MSA, CARSAT, CAF. Cet espace vous permet d'avoir une connexion internet en accès libre.

PLOERMEL – Les Carmes : lieu d'accueil permanent, ouvert au public (37 h par semaine) - 02.97.73.57.00

ml-ploermel@mlceb.org

ALLEZ VISITER LE SITE : www.mlceb.org 13

J'ai 16 ans : je me fais recenser

Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser à la mairie de son domicile, ou en ligne. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement qu'il devra présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans, concours, permis de conduire avant la majorité...). Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté.

Quand se faire recenser ?

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3ème mois suivant votre anniversaire.

Si vous êtes devenu Français, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

Si les délais sont dépassés, vous avez la possibilité de régulariser votre situation jusqu'à 25 ans.

Quels documents fournir ?

Votre Carte nationale d'identité ou passeport valide, ou livret de famille à jour. Vous avez la possibilité de vous faire recenser en ligne ou sur place à la mairie de votre domicile. Si vous avez fait la demande sur place, la mairie vous remet votre attestation le jour même. Aucun duplicata ne vous sera fourni.

Si vous avez fait la démarche en ligne, votre attestation se trouve sur votre compte personnel, vous pouvez la dupliquer autant que nécessaire.

Droits et obligations après le recensement

Le recensement permet à l'administration de vous convoquer à la journée défense et citoyenneté et de vous inscrire d'office sur les listes électorales quand vous atteignez l'âge de 18 ans.

Après le recensement et jusqu'à 25 ans, vous devez informer (par mail ou par courrier) votre centre du service national de tout changement de votre situation : Changement de domicile, absence de celui-ci plus de 4 mois, changement de situation familiale...

LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

La « JDC » est une journée d'information sur les droits du citoyen, ses devoirs et le fonctionnement des institutions. Cette journée fait suite au recensement militaire. Vous devez y participer avant votre 18ème anniversaire (dérogation possible à 25 ans). La date et le lieu de votre JDC sont indiqués dans l'ordre de convocation que vous recevrez. Si vous habitez à l'étranger, la JDC peut y être organisée.

Convocation et Déplacement

Vous recevez une convocation écrite vous indiquant la date de votre JDC. L'ordre de convocation vous parvient environ 45 jours avant la date de votre JDC. Votre participation à la JDC est obligatoire.

La convocation ouvre droit à un bon de transport aller-retour utilisable sur le réseau local de transport en commun ou à une indemnité forfaitaire de déplacement qui varie selon le lieu où vous habitez (10 euros ou 20 euros si le lieu de convocation est à plus de 20 km de votre domicile).

Si vous êtes salarié ou apprenti, vous bénéficiez d'une autorisation d'absence exceptionnelle d'une journée en présentant votre convocation, sans réduction de rémunération, ni décompte de cette journée sur vos congés.

Enseignements

Cette JDC, est une demi-journée d'enseignements (enjeux et objectifs de la défense nationale, différentes formes d'engagement, civisme, charte des droits et devoirs du citoyen, égalité hommes femmes, lutte contre les préjugés sexistes, les violences physiques, psychologiques, sexuelles au sein d'un couple...)

Vous passez également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

Délivrance du certificat

A la fin de la journée, il vous est remis un certificat de participation à la JDC.

Droits et obligations après la JDC

Jusqu'à 25 ans, vous devez déclarer tout changement de situation (domicile, familiale, professionnelle).

Examens, Concours, Permis de conduire

Avant 18 ans : vous devez pouvoir présenter votre attestation de recensement ou, si vous l'avez déjà, votre certificat individuel de participation à la JDC.

De 18 à 24 ans : un document prouvant votre situation concernant la JDC.

A partir de 25 ans : vous n'avez plus à fournir de justificatif

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

J'ai entre 16 et 25 ans Je m'inscris en quelques clics Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MA.JDC.FR

MINISTÈRE DES ARMÉES
DIRECTION GÉNÉRALE POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION NATIONALE DE LA JEUNESSE

Du côté de nos aînés

Quoi de neuf sur notre territoire pour les aînés proposé par le CIAS ??



Bien-être et détente pour les seniors

Dans le contexte actuel nous sommes à votre écoute.

N'hésitez pas à solliciter les conseillers municipaux de votre secteur si vous avez besoin d'un conseil ou d'un simple échange amical.

Nous vous rappelons que pour répondre à ses missions de veille sociale et de lutte contre l'isolement des personnes âgées, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) est également mobilisé.

Si vous souhaitez être contacté régulièrement ou si vous pensez que vos parents, proches ou amis peuvent avoir besoin de ce dispositif, n'hésitez pas à prendre contact avec le CIAS au 02 97 73 20 75 ou par mail à cias@ploermelcommunaute.bzh.



Au Quotidien, les gestes Eco-citoyens : essayons-les !



L'eau :

Afin d'économiser cette ressource vitale, chacun d'entre nous peut, à son niveau, faire un geste. En effet, outre le fait de ne pas laisser le robinet ouvert durant toute la vaisselle, le brossage de dents ou sous la douche, investir par exemple dans un mousseur de robinet (30 à 50% d'économie), opter pour des chasses d'eau double-commande (3 à 6 litres d'eau en moins à chaque chasse) et récupérer les eaux non souillées par les produits chimiques pour arroser ses plantes, permet, en plus d'effectuer une économie notable sur sa facture d'eau, de préserver un peu plus chaque jour la planète.



En vrac et de saison

Sachant qu'un tiers des déchets plastiques échappe à tout traitement et termine dans la nature et les océans, il est nécessaire d'en réduire la production. Pour ce faire, c'est encore et toujours le consommateur le décisionnaire. Si nous privilégions l'achat de produits en vrac et/ou en gros, tant pour l'alimentation que pour les produits d'entretien et cosmétiques, ces offres se multiplieront et deviendront la norme, d'où l'intérêt de se diriger vers ce type d'habitude. De plus, acheter de saison et autant que faire se peut local, nous permet également d'avoir un impact sur la production de plastique, mais également de faire vivre l'économie de nos régions, et d'avoir des aliments sains et goûteux.



Au Jardin

Le plaisir de jolies fleurs, d'un jardin potager, voir ses fruits et légumes pousser, le plaisir de les cuisiner et d'en faire profiter ses proches, qui n'y est pas sensible ? Dans notre jardin aussi, il est possible d'agir pour l'environnement et de dépenser moins. Quelques petites astuces simples mise en œuvre pourront y contribuer. Comme beaucoup d'entre vous le font déjà, récupérer l'eau de pluie est un point fondamental, et arroser en

dehors des grosses chaleurs également, mais coupler avec un paillis, c'est encore mieux, car ce dernier, en plus de conserver l'humidité, évite la croissance de mauvaises herbes et apporte des nutriments naturels à la terre.

Le compost : Pourquoi ne pas opter pour le compostage de surface ? Il suffit simplement de déposer au sol vos déchets végétaux qui vont se décomposer directement sur place et fertiliser la terre.

Le désherbage : Il est coutume de se débarrasser des mauvaises herbes qui poussent inopinément sur nos terrains. Même si certains désherbants ne sont maintenant plus autorisés car leur nocivité a été avérée, il

en existe encore beaucoup sur le marché. Pour autant, certaines recettes « naturelles » sont tout aussi nocives. La plus répandue consiste à mélanger du sel, de l'eau, du vinaigre et d'en asperger les adventices. Même s'il est vrai que ce sont des produits naturels, il faut savoir que l'utilisation de cette décoction peut modifier la composition du sol en nutriments, et détruire la vie souterraine, comme les lombrics.

La meilleure solution reste le désherbage manuel, ou dans un moindre mal, le désherbage thermique...ou apprendre à aimer vivre avec les herbes folles.



LES MAUVAISES HERBES : DE BONS INDICATEURS !

L'ortie nous indique une terre humifère, les pâquerettes que nous avons une terre lourde et la moutarde ou les coquelicots que le sol a une tendance calcaire par exemple. Beaucoup de « mauvaises herbes » peuvent nous éclairer sur la nature des sols, et permettre ainsi d'adapter au mieux nos plantations.



Focus : L'ortie, cette mal-aimée qui nous veut du bien.

Naturellement riche en vitamines A, B et C, l'ortie est également fortement minéralisée en fer, calcium, magnésium, potassium et phosphore. Elle a également des vertus diurétiques, est efficace contre les infections : aphtes, gingivite, angine, elle agit contre les douleurs de l'arthrite et des rhumatismes et combat le rhume des foins.

Quelques exemples d'utilisations de l'ortie : purin, tisane, soupe, salade, pesto, smoothie, cataplasme, paillage ou encore fourrage. N'hésitez donc plus à la protéger dans vos jardins et à profiter de tous ses bienfaits.

PIQUEZ-VOUS AU JEU, ESSAYEZ LA !

La petite recette de Sarah

Le Pesto d'orties

Pour 1 pot :

60gr d'orties fraîches (ne prendre que les 1eres feuilles, celles au sommet de la tige)

20gr d'amandes blanches

20gr de noix de cajou

2 gousses d'ail

10cl d'huile d'olive

1 cuillère à soupe de jus de citron

Sel et poivre.



Blanchir les feuilles dans de l'eau salée 5 min et égoutter au maximum.

Mixer les noix, les amandes, un peu d'huile et l'ail.

Ajouter les feuilles d'ortie l'huile restante et le citron, mixer de nouveau. Saler et poivrer en fonction des goûts, et ajouter ou non de l'huile selon la consistance désirée.

Sources : *futura-sciences*, *reporterre.net*

Voyage au cœur de nos poubelles. Qui s'occupe de nos déchets ??



Suivre le parcours des différents types de rebuts que nous déposons dans nos poubelles est très instructif. Découvrir le travail de collecte, de tri, en retracer les trajectoires de chaque catégorie de matériaux, est source d'information sur notre société.

Que faire de nos déchets : papiers et cartons, plastiques, métaux ou toute autre matière ? Que deviennent ces déchets qui ont parfois une seconde vie s'ils sont recyclés, mais qui peuvent être enfouis, ou incinérés faute de leur trouver une destination plus noble et moins polluante ?

Le SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères) gère les ordures de 63 communes représentant 100 500 habitants dont fait partie Saint Briec de Mauron.

Le schéma ci-dessous donne la répartition pour 2019 des 31 467 tonnes de déchets reçus dans les neuf déchetteries que gère le syndicat : 65 % de ces déchets ont été valorisés et 35 % enfouis.

BOIS	AMEUBLEMENT	MÉTAUX	CARTONS	DEFF	DÉCHETS VERTS	DÉCHETS DIFFUS BREVETÉS / ODD	Petits incinérables	ENCOMBRANTS / DÉBRIS / GRAVATS / PLAQUES DE PLÂTRE	PLÂTRE ET GRAVATS	
2730 tonnes	1890 tonnes	1473 tonnes	959 tonnes	1130 tonnes	11624 tonnes	246 tonnes	489 tonnes	3223 tonnes	6161 tonnes	1720 tonnes
Valorisation en recyclage 26%					Valorisation agricole 37%	Valorisation en énergie 2%		Enfouissement 35%		

La facturation du service public de gestion des déchets intègre une part incitative basée notamment sur le nombre d'enlèvement des déchets. C'est donc une tarification qui encourage financièrement l'utilisateur à diminuer sa production de déchets.

Votre bac vert est équipé d'une puce électronique. C'est cet équipement qui permet de comptabiliser le nombre de vidages de ce bac grâce à un lecteur présent sur la benne.

Les vidages des bacs jaunes ne sont pas comptabilisés. Dans un souci d'efficacité, il est souhaitable de présenter les bacs jaunes remplis au moins à la moitié.

Grille tarifaire particuliers pour l'année 2020 susceptible d'augmentation en 2021

Modèle de bac vert en litres	80 l	120 l	180 l	240 l	340 l	660 l
Abonnement au service	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €
Forfait incluant 18 levées	70 €	135 €	200 €	260 €	370 €	719 €
Facturation 2020 pour 18 levées	110 €	175 €	240 €	300 €	410 €	759 €

Modèle de bac vert en litres	80 l	120 l	180 l	240 l	340 l	660 l
De 19 à 26 levées	1,80 €	2,60 €	4,00 €	5,30 €	7,40 €	14,00 €
Au-delà de 26 levées	5,00 €	7,00 €	10,00 €	14,00 €	20,00 €	35,00 €

Grille tarifaire des résidences secondaires

Modèle de bac vert en litre	120 l
Abonnement au service	40,00 €
Forfait incluant 12 levées	80,00 €
Facturation 2019	120,00 €

Au-delà de 12 levées	9,20 €
----------------------	--------

Nous vous tiendrons au courant dans un prochain bulletin de l'évolution de cette redevance qui devrait augmenter de quelques euros par mois en 2021 en raison notamment de l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), de la chute des cours des matériaux (papiers, cartons) et de la nécessité de développer de nouvelles filières pour répondre aux enjeux règlementaires : extension des consignes de tri pour le recyclage des emballages en plastique et tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et autres déchets biodégradables)

PAYEZ VOTRE REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES EN TROIS FOIS !

Vous souhaitez étaler le paiement de votre redevance pour l'année 2021 et les années suivantes, rien de plus simple :

- Téléchargez le mandat de prélèvement de votre collectivité en allant sur le site du SMICTOM
- Retournez le mandat complété et visé, accompagné d'un RIB récent (moins de 3 mois), sans oublier de préciser votre code client, avant le 31 janvier 2021 à :

SMICTOM Centre Ouest 35 – 5 ter rue de Gaël 35290 SAINT MEEN LE GRAND
ou
redevance@smictomco.fr

Vous recevrez votre facture et votre échéancier durant le 1er trimestre 2021. Vous pourrez interrompre le prélèvement à tout moment. Si vous n'avez pas la possibilité d'aller sur le site internet du Smictom, demandez le formulaire à la mairie.



DÉCHÈTERIE DE GUILLIERS

Les Tertres
56490 Guilliers
Tél. : 02 97 22 85 80
Horaires d'Ouverture :
Lundi : 8h30-12h00 13h30-18h00
Jeudi : 8h30-12h00 13h30-18h00
Samedi : 8h30-12h00 13h30-17h30
Fermée : Mardi, mercredi, vendredi et dimanche

DÉCHÈTERIE DE GAËL

Point Clos
35290 Gaël
Tél. : 02 99 07 71 47
Horaires d'Ouverture :
Lundi : 8h30-12h00 13h30-18h00
Mercredi : 8h30-12h00 13h30-18h00
Samedi : 8h30-12h30 13h30-17h30
Fermée : Mardi, jeudi, vendredi et dimanche



N'oubliez pas, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !

A pied, à cheval, en voiture... ou en RIV

Vous avez remarqué que la nuit tombe plus vite depuis quelques semaines ? Tous les ans le nombre d'accidents augmente à cette période. La mauvaise visibilité en est majoritairement la cause surtout si le mauvais temps se rajoute à la pénombre ! Jusqu'à 42 % d'accidents en plus pour les piétons...

Automobilistes soyons encore plus prudents, contrôlons nos feux, respectons les distances de sécurité latérales lorsque nous doublons, adaptons notre vitesse...

Si vous êtes piétons,

motocyclistes, vélocipédistes et autres (cavaliers, « trotinettistes »,...), la nuit ou en cas de faible visibilité, il est recommandé, pour des raisons de sécurité, de porter des vêtements clairs ou réfléchissants pour permettre aux autres usagers de route de vous voir.

Si vous tombez en panne de voiture ou en situation d'urgence nécessitant que vous vous gariez sur le bas-côté de la route, toute personne qui sort de la voiture devient piéton et doit revêtir son gilet de sécurité. Le non respect de cette règle est passible d'une amende de 135 €.

Le RIV facilite vos déplacements et met à votre disposition un réseau de bus, de covoiturage avec la plateforme ouestgo.fr, de location de vélos à assistance électrique (réservation au 02 97 22 24 90) et de location de voitures (voir ci-dessous)

Le bus circule du lundi au samedi avec 14 passages à chaque arrêt de chaque commue

- Prévoyez d'être à l'arrêt 5 minutes avant l'heure de passage
- L'achat ou la présentation d'un titre de transport valide est obligatoire à la montée dans le bus : 1 € le trajet ou 25 € l'abonnement mensuel

Matin et soir des correspondances sont assurées à destination et en provenance de Rennes à la gare de trains TER Montauban-de-Bretagne ainsi qu'une desserte des communes de Gaël et de Saint Méen.

DEMANDEUR D'EMPLOI,
UN PROBLÈME DE MOBILITÉ ?



3 VÉHICULES
DISPONIBLES
PLOERMEL/MAURON



VOTRE
CONTACT
KÉVIN LACOT
mécanicien

07 71 75 15 70
mobilite@neo56.org

- Se rendre au travail
- Entretien d'embauche
- Véhicule en panne
- Formation

5€/JOUR
20€/SEMAINE
hors essence

3 MOIS RENOUEVABLE
1 FOIS

WWW.NEO56.ORG

iNéo
mobilité



...ou en covoiturage



Association bretonne engagée depuis 18 ans pour le développement de la pratique du covoiturage au quotidien.

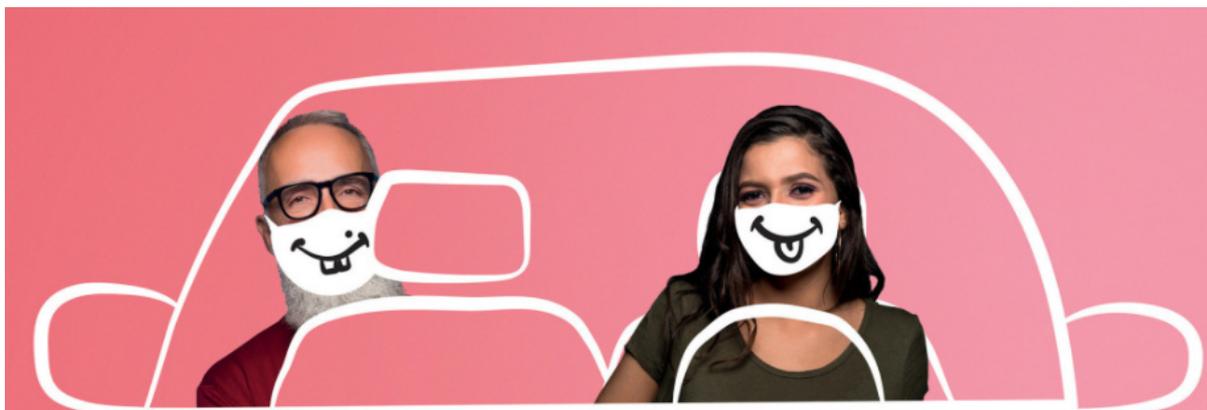
■ Qui peut devenir covoitreur solidaire ?

Toute personne qui réalise un trajet automobile de façon régulière, une fois par semaine, tous les jours ou tous les 15 jours, qui a le permis B et un véhicule assuré, peut s'inscrire comme covoitreur solidaire.

■ Comment devenir covoitreur solidaire ?

Les personnes souhaitant rejoindre les covoituteurs solidaires sont invitées à :

- **pour aider l'accès à l'emploi** en Bretagne ou Pays de la Loire
 - ✓ s'inscrire en ligne sur la plateforme publique et sans commission : ouestgo.fr
 - ✓ ou appeler **éhop solidaires** au **02 99 35 01 56**
- **pour aider pour les courses, la santé, les démarches administratives** sur les 3 communautés de communes qui mettent en place ce service : Bretagne Romantique (35), Ploërmel Communauté (56) et Concarneau Cornouaille Agglomération (29) :
 - ✓ s'inscrire en ligne sur ehop-presdechezmoi.fr
 - ✓ ou contacter Guillaume au **07 69 14 08 88** pour la Bretagne Romantique
 - ✓ ou contacter Laurène au **07 66 35 95 00** pour Ploërmel Communauté et Concarneau Cornouaille Agglomération



Renseignement sur
Riv-info.bzh tél. **06 45 41 59 88**
velo.riv@ploermelcommunaute.bzh

Point sur les travaux aux Ponts du Rox

Le département a procédé à des travaux importants aux Ponts du Rox. Les objectifs principaux sont de consolider le pont qui présentait de sérieuses dégradations au niveau de la voute et qui aurait pu s'effondrer, de limiter l'érosion de la chaussée par l'eau de la rivière surtout en période de crue et de remettre la rivière dans son lit naturel. Il a donc été procédé à une restauration de la voute du pont. Puis il a été effectué un re-méandrage de la rivière du côté Bédée. Pour l'instant le paysage est un peu nu et le terrain est meuble. La végétation va progressivement reprendre sa place. Nous verrons sur la durée si les effets attendus sont obtenus.

Délibérations des Conseils Municipaux de 2020

L'INTEGRALITE DES DELIBERATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL EST CONSULTABLE EN MAIRIE

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2020

▲ Validation des comptes de gestion 2019 (établis par le Trésorier en conformité avec

Fonctionnement			
Dépenses	237 654.38 €	Recettes	334 577.50 €
Excédent d'exploitation :	96 923.12 €		
Investissement			
Dépenses	334 826.23 €	Recettes	406 381.92 €
Excédent d'investissement :	71 555.69 €		
Validation du compte administratif 2019 de l'assainissement			
Fonctionnement			
Dépenses	8 709.19 €	Recettes	28 902.64 €
Excédent d'exploitation :	20 192.73 €		
Investissement			
Dépenses	7 006.93 €	Recettes	6 585.80 €
Déficit d'investissement :	- 421.13 €		

▲ Vote des subventions accordées pour l'année 2020 : 1 450 €

Amicale laïque école SBM	160 €
Comité d'animation de SBM	160 €
Société de chasse de SBM	400 €
Cadets de Mauron	80 €
Anciens combattants de Mauron	20 €
ADMR Mauron	80 €
Banque alimentaire	80 €
Restaurants du Cœur	80 €
MFR Guilliers (voyage pour 1 élève)	30 €
Collège Mme de Sévigné Mauron (8 élèves)	240 €
Collège Marie Immaculée Mauron (3 élèves)	90 €
Collège Ste Anne Trinité Porhoët (1 élève)	30 €

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

▲ Le Conseil Municipal a procédé à l'installation des onze conseillers municipaux

▲ Constitution du Bureau : présidé par le doyen d'âge des membres présents : M. Louis MENIER.

M. Pierre GUILLARD et Mme Corinne MENIER sont désignés assesseurs

▲ Election du Maire

1 seul candidat : Charles-Edouard FICHET élu par 11 voix sur 11

▲ Election des Adjointes

- premier adjoint : 1 seule candidate : Denise DERRIEN élue par 11 voix sur 11

- deuxième adjoint : 1 seul candidat : Louis MENIER élu par 11 voix sur 11

- troisième adjoint : 1 seule candidate : Pascale REY NAUD élue par 11 voix sur 11

EXTRAIT DU CONSEIL DU 8 JUIN 2020

▲ Désignation des élus au sein des commissions

Le maire est membre de droit dans toutes les commissions

Finances - Ressources Humaines

D. DERRIEN – L. MENIER – P. GUILLARD

Voirie - Bâtiments communaux – Urbanisme – Architecture communale

L. MENIER – B. de KERSABIEC – A. DERVIEUX

A. BUREL – F. LE BRETON – L. TEMPIER – P. GUILLARD

Communication – Bulletin

D. DERRIEN – C. MENIER – A. DERVIEUX – P. REYNAUD – F. LE BRETON – L. TEMPIER

Vie Associative – Tourisme - Culture

P. REYNAUD – C. MENIER – L. TEMPIER – A. DERVIEUX

Vie Scolaire

P. REYNAUD – C. MENIER – F. LE BRETON

Transports scolaires

L. MENIER – F. LE BRETON

Appel d'Offres

P. REYNAUD – B. de KERSABIEC – L. MENIER

D. DERRIEN – A. BUREL

Sécurité Routière

A. BUREL – B. de KERSABIEC

Environnement – Développement Durable – Circuits courts – Nouvelle consommation

F. LE BRETON – C. MENIER – A. DERVIEUX

P. GUILLARD – L. MENIER

Projets et Développement

L. TEMPIER – P. REYNAUD – C. MENIER

B. de KERSABIEC

Aménagement de l'étang

L. MENIER – L. TEMPIER – A. BUREL

Elues référentes addictions

P. REYNAUD – A. DERVIEUX

Elu Défense Nationale

B. de KERSABIEC

▲ Désignation des élus au sein des différents syndicats

Energie du Morbihan : 2 titulaires : P. REYNAUD

L. TEMPIER

SIAEP :

titulaire : P. GUILLARD – suppléant : B. de KERSABIEC

Grand Bassin de l'Oust :

C. MENIER – A. DERVIEUX

SMICTOM : D. DERRIEN – CE FICHET

Mission Locale : P. REYNAUD – A. DERVIEUX

Pays de Ploërmel : CE FICHET – C. MENIER

▲ Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collec-

tivités Territoriales

▲ Vote de l'indemnité du maire : 763 € bruts/mois

▲ Vote de l'indemnité des adjoints : 297 € bruts/mois

▲ Vote de l'indemnité des conseillers municipaux : 55 € bruts/mois

▲ Travaux de voirie à Kerhaut : fourniture et pose de buses pour un montant HT de 4 374 €

EXTRAIT DU CONSEIL DU 9 JUILLET 2020

▲ Affectation du résultat de l'exercice 2019

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	
RECETTES	334 577,50 €
DEPENSES	<u>-237 654,38 €</u>
TOTAL	96 923.12 €
Budget assainissement	<u>20 192,73 €</u>
Résultat à affecter	117 115,86 €

INVESTISSEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	
RECETTES	406 381,92 €
DEPENSES	<u>-334 826,23 €</u>
TOTAL	71 555.69 €
Budget assainissement	<u>-421,13 €</u>
Résultat à affecter	71 134,56 €

Reversement de 50 % du déficit d'investissement du budget assainissement par Ploërmel Communauté. Affecté au compte 1068

excédent de fonctionnement capitalisé 210.57 €

Reversement de 50 % de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement à Ploërmel Communauté. Affecté au compte 678

charges exceptionnelles de fonctionnement 10 096.37 €

Nota : le budget assainissement a été clôturé par décision du Conseil Municipal du 3 décembre 2019 validant le transfert de la compétence assainissement collectif à Ploërmel Communauté. Ce conseil a également validé le transfert de 50 % des résultats de clôture à la Communauté de Communes.

Le Conseil a validé l'affectation suivante :

Affectation en excédent de fonctionnement 2019 au compte 002 : 117 115.86 €

Affectation en excédent d'investissement 2019 au compte 001 : 71 134.56 €

▲ Vote du budget primitif 2020

▲ Vote des taux d'imposition 2020 : Inchangés

Foncier bâti : 17.34 % et Foncier non bâti : 37.07 %

BP 2020	BP 2020 FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES		RECETTES	
	011 - Charges à caractère général	138 087,49 €	002 - Excédents de fonctionnement antérieurs reportés	117 115,86 €
	012 - Charges de personnel	60 160,00 €	70- Produits du service des domaines et ventes	7 100,00 €
	014 - Atténuation de produits	1 650,00 €	73- Impôts et taxes	102 937,00 €
	022 - Dépenses imprévues	5 000,00 €	74- Dotations subventions et participations	112 801,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement	110 000,00 €	75- Autres produits de gestion courante	5 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	22 360,00 €	77- Produits exceptionnels	22 000,00 €
	66 - Charges financières	19 500,00 €		
	67- Charges exceptionnelles	10 196,37 €		
		366 953,86 €		366 953,86 €
	BP 2020 INVESTISSEMENT - PAR OPERATIONS			
	DEPENSES		RECETTES	
	101- Mairie	1 345,13 €	102- EGLISE (assurances sinistre église 2018)	542 000,00 €
	102- Eglise	750 000,00 €	104- Frais d'étude recherche et développement	800,00 €
	103 -Ecole	6 500,00 €	107- Aménagement bourg	4 300,00 €
	104- Voirie	16 800,00 €	ONA - Opérations Non Individualisées (prévision emprunt)	83 000,00 €
	107 - Aménagement bourg	6 300,00 €	OPFI - Opérations Financières (dont vir. de la sec. Investis	187 845,13 €
	108- Salle Polyvalente	2 000,00 €	et excédent d'investissement 71 134,56 €)	
	119- Commerce	3 000,00 €		
	OPFI- Opérations financières (capitalemprunts)	32 000,00 €		
		817 945,13 €		817 945,13 €

▲ Adhésions à Bruded : Bretagne RURale et DEveloppement Durable

Adhésion pour l'année 2020 : 102.30 €. Représentant titulaire : CE Fichet, suppléant A. Dervieux

▲ Cantine scolaire

Fixation du tarif repas « régime spécial » : 6.00 € le repas.

▲ RIFSEEP – régime indemnitaire des fonctionnaires d'Etat

Le Conseil Municipal décide l'instauration de l'indemnité de fonctions, sujétions et d'expertise (IFSE) et du complément indemnitaire Annuel (CIA) au bénéfice de la secrétaire de mairie et de l'ATSEM de Saint Brieuc de Mauron.

▲ Ouverture de crédit de trésorerie

A la suite de la délibération du Conseil Municipal du 19 Mai 2019, reconduction d'une ouverture de crédit de 58 000 € auprès du Crédit Agricole du Morbihan pour une durée de 12 mois.

▲ Accord de participation pour 2020 d'un montant de 31.10 € au fonds de solidarité pour le logement

▲ Accord de participation pour 2020 d'un montant de 52.65 € pour l'entente morbihannaise du sport scolaire

EXTRAIT DU CONSEIL DU 24 SEPTEMBRE 2020

▲ Décision Modificative N° 1

Ajustement pour prendre en compte une recette supplémentaire de fonctionnement au compte 731 – Impôts locaux, des travaux à réaliser sur le réseau informatique de la mairie et la demande de Madame Le Maire de revaloriser ses indemnités pour la période entre le 1er Janvier et le 23 Mai 2020 en application de la loi 2019-1461 du

27 décembre 2019.

▲ Eglise : validation de la demande de subvention à l'état au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – DETR pour 65 298 € au taux maximum adressée le 20/07/2020

▲ Eglise : validation de la demande de subvention au Conseil Départemental du Morbihan au titre du Programme de Solidarité Territoriale – PST pour 58 379 € au taux maximum adressée le 20/07/2020

▲ Eglise : demande de subvention au Conseil Départemental du Morbihan pour la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) pour 7 000 €

▲ Eglise : demande de subvention au Conseil Régional de Bretagne pour 30 000 €

▲ Acceptation de l'indemnisation du sinistre de l'église de la part de Groupama Loire Bretagne en date du 27 Août 2020, d'un montant définitif de 560 633.30 €.

▲ Ploërmel Communauté : la convention signée le 25 août 2017 est renouvelée et confirme que l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la commune est confiée à Ploërmel Communauté

▲ Commission communale des impôts directs

Le nom de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants sont proposés par le Conseil Municipal et transmis au Directeur Départemental des Finances Publiques qui retiendra le nom de 6 titulaires et 6 suppléants.

▲ Commission de la Commission de Contrôle des Listes Electorales

Le nom de délégués titulaires et suppléants sont proposés

par le Conseil Municipal. S'agissant des délégués du Tribunal Judiciaire, ledit tribunal rendra une ordonnance.

▲ Commerce le Café Vagabond : suite à la demande des gérantes, annulation des loyers pour les mois de Mai, Juin et Juillet 2020 au regard de la situation Covid.

▲ Remplacement du grillage de la cour de l'école. Les entreprises Tabot, RD Paysage et Tardif ont été sollicitées. L'entreprise Tardif a été retenue pour un devis HT de 2 461.02 €

EXTRAIT DU CONSEIL DU 5 OCTOBRE

▲ Eglise – Marché à procédure adaptée – Validation des devis

LOT	Nature	Entreprise	Montant HT
LOT N°1	Démolition/désamiantage	DBS Tréfléan	190 047.50 €
LOT N°2	Echafaudage intérieur	LOCOUEST Rennes	35 754.00 €
LOT N°2 bis	Echafaudage 3 mois supp	LOCOUEST Rennes	8 550.00 €
LOT N°3	Gros oeuvre	PROBATIBREIZH Hillion	22 743.49 €
LOT N°4	Enduits	PROBATIBREIZH Hillion	42 566 €
LOT N°4 bis	Enduit extérieur choeur	PROBATIBREIZH Hillion	4 012.00 €
LOT N°5	Charpente et menuiseries bois - serrurerie	BRIERO Mauron	169 273.10 €
LOT N°6	Couverture ardoise	AR TOITURES Bohal	70 395.43 €
LOT N°7	Carrelage	PROBATIBREIZH Hillion	2 404.50 €
LOT N°8	Peinture - nettoyage	NIZAN Sérent	25 752.87 €
LOT N°9	Electricité - chauffage	PICARD Concoret	32 500.00 €
LOT N°10	Plomberie / sanitaire	<i>Infructueux - estimation</i>	1 500.00 €
			605 498.89 €

A ce montant de 605 498.89 € HT il convient de retrancher au dire du cabinet Bléher, notre architecte, 2 128 € trop comptés sur le lot enduits ce qui porte le total à 603 337.89 + un montant de 22 117.05 € de variantes non obligatoires concernant notamment la mise en accessibilité. Ce qui fait un total de 625 487.94 € HT hors clocher soit TTC 750 585.53 €

Il faudra vraisemblablement prévoir une revalorisation de ces devis qui ont été établis à la suite de la consultation lancée le 4 décembre 2019 puis le 25 janvier 2020 pour les lots qui étaient restés infructueux.

▲ S'agissant du clocher-campanaire non pris en charge par l'assurance, le devis présenté par la société Bodet s'élève à 33 467.35 € HT soit TTC 40 160.82 € Les travaux sur le campanaire s'avèrent indispensables pour une mise en sécurité et une rénovation cohérente de l'édifice.

▲ Adoption du nouveau règlement intérieur pour la salle socio-culturelle. Il fixe les modalités de réservation, de mise à disposition et libération des locaux avec état des lieux et la responsabilité de chacun. Il est disponible en mairie

▲ Adoption du règlement de la garderie scolaire. Disponible en mairie

EXTRAIT DU CONSEIL DU 10 NOVEMBRE

▲ Décision Modificative N° 2

Ajustement pour prendre en compte l'annulation des loyers du Café Vagabond pour Mai, Juin et Juillet 2020 au regard de la situation Covid (décision du Conseil Municipal du 24/09/2020)

▲ Contrat Enfance Jeunesse - CEJ

Le Conseil Municipal a pris acte de l'impossibilité pour notre commune de répondre au cadre imposé et que nous renonçons au CEJ

▲ Approbation du renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion du Morbihan pour la prestation payée et le RGPD

▲ Approbation du renouvellement de la convention triennale avec le FDGDOM (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan)

▲ Approbation de l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

▲ Vote sur le transfert de la compétence PLU à Ploërmel Communauté au 1er Janvier 2021. 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Le transfert de compétence est validé à la majorité.



L'alphabet Pele-mele

A comme ARNAQUE

Soyez vigilants, les arnaqueurs sont actifs en ce moment.

Comment éviter de se faire arnaquer ?

Refusez systématiquement tout démarchage téléphonique ou par courriel

Refusez le démarchage à domicile et **NE LAISSEZ JAMAIS RENTRER UN DEMARCHEUR INSISTANT**

Si vous souhaitez vous équiper, dans quelque domaine que ce soit, recherchez des professionnels en connaissance de cause.

Un professionnel doit avoir pignon sur rue. Renseignez-vous auprès de vos voisins, amis,...

Faites établir des devis et comparez-les. Faites jouer la concurrence

Attendez le devis final avant toute signature

Si vous pensez avoir été victime d'un démarchage abusif et si vous avez signé un bon de commande, vous avez 14 jours pour vous rétracter par courrier recommandé.

E comme ENTRETIEN DES CHEMINS D'EXPLOITATION

Dans un but d'économie et d'amélioration des chemins ruraux, la commune a stocké un camion de cailloux (0-30) à l'entrée du parking de la salle socio-culturelle. Ces matériaux sont à la disposition des agriculteurs, non pas pour faire un entretien complet des chemins, mais pour combler les "nids de poule" en formation avant qu'ils ne s'agrandissent.

Chacun pourra venir en prendre 1 ou plusieurs godets selon le besoin. Nous comptons sur la bonne volonté et le civisme de chacun pour en faire bon usage.

Avant de vous servir merci de vous déclarer en mairie en indiquant le chemin sur lequel vous utiliserez ces cailloux. Cette façon de procéder est une expérimentation et sera renouvelée si elle s'avère concluante.

E comme ELAGAGE

S'agissant des routes communales : nous sommes régulièrement interpellés par des transporteurs routiers qui se plaignent des branches à moins de 5 m de hauteur sur nos routes . Nous comprenons qu'il est pour eux très désagréable et pénalisant de se retrouver avec des cabines et bennes rayées par des branches surtout s'il s'agit de véhicules neufs .

Concernant les chemins ruraux (ex-chemins de remembrement), là encore des branches gênent le passage des engins agricoles et entraînent des détériorations . De plus dans certains endroits il n'a pas été possible de faire le parage des bas-côtés car inaccessibles suite à des branches trop basses et dépassant sur les chemins .

Nous demandons instamment à tous les propriétaires riverains de ces voies de procéder à l'élagage et faire en sorte que tous ces désagréments soient supprimés . D'avance nous les en remercions.

C comme CARTE D'IDENTITE et P comme PASSEPORT

Pour obtenir une carte d'identité ou un passeport, vous devez prendre rendez-vous avec la mairie de MAURON au 02 97 22 60 64 ou par internet :

<https://www.rdv360.com/mairie-de-mauron>

F comme FEU

Trouvez toutes les informations sur le site du Sdis 56.
Dans tous les cas, prévenez la mairie.

Terrains boisés plantations, landes, reboisements et à moins de 200 mètres de ces lieux	Incinérer des végétaux sur pieds	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 2-1)
	Porter ou allumer du feu	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE Pour tous sauf propriétaires forestiers et ayants droit (cf article 2-1)
	Fumer Incinérer des déchets issus de la sylviculture (résidants de coupe)	POSSIBLE Du 1er novembre au 31 mars Pour les propriétaires forestiers et les ayants droit (cf article 2-1, 2-2)
Déchets verts	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 3)	
Résidus de culture et autres végétaux d'origine agricole	Résidus de culture et issus de la destruction définitive de linéaire bocager	INTERDIT TOUTE L'ANNÉE (cf article 4)
	Autres résidus végétaux d'origine agricole	POSSIBLE Du 1er novembre au 31 mars En l'absence d'une solution de valorisation (cf article 4)
Végétaux parasités par des organismes nuisibles	POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE Déclaration et autorisation DDTM après avis DRAAF (cf article 5)	

D comme l'incivilité est un vilain DEPOT



Dépôt de gravats angle route d'Evriguet/route de Brignac. Nous ne remercions pas les personnes capables d'une telle incivilité. Si vous reconnaissez ces déchets (jouets d'enfants et gravats) adressez vous à la mairie qui vous les rendra...

F comme FRELON asiatique



Intervention du 14 novembre 2020
- Cour de la Mairie de SBM

Si vous avez un nid de frelons sur votre propriété, vous pouvez faire intervenir un destructeur de nids de frelons. Adressez vous à la mairie pour plus d'informations.

C comme CIMETIERE

Pour toute intervention dans le cimetière, une autorisation est à demander en Mairie.

Les tarifs des concessions sont les suivants

Concession (2 m2): 30 ans : 100 € 50 ans : 150 €

Site cinéraire : cavurne sur terrain nu (1 m2):

30 ans : 80 € 50 ans : 120 €

Colombarium : Concession 10 ans : 300 €

Concession 15 ans : 500 €

Concession 30 ans : 700 €

Dispersion des cendres : 30 €

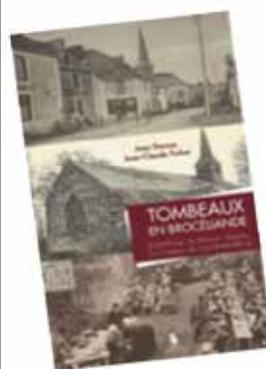
L comme Lycée et E comme Exposition

Le 24 septembre 2020, Loïg Chesnais-Girard a officiellement lancé le début des travaux du futur lycée de Ploërmel.

Une nouvelle étape est franchie dans la construction de ce lycée qui ouvrira ses portes à la rentrée 2022 et portera le nom de la célèbre historienne bretonne, Mona Ozouf.

Le lycée public de Ploërmel pourra accueillir 795 élèves pré-bac en filières générales scientifiques économiques sociales et littéraires de la seconde à la Terminale et BTS.

Une exposition qui présentera ce futur établissement scolaire sera visible au cours de l'été 2021 dans la Salle pour Tous de la mairie de St Briec de Mauron. Nous vous en reparlerons en temps utile.



L comme LIVRE sur Saint Briec de Mauron et Brignac

Jean Dessus et Jean-Claude Fichet proposent un ouvrage qui décrit notre patrimoine, nous rapporte les faits divers du temps jadis et nous raconte la légende du Couteau de St Barthélémy.

Si vous souhaitez vous procurer cet ouvrage contactez les éditions Yellow Concept :

02 23 15 58 76 ou 02 23 15 09 29

H comme Horaires de la Mairie

Le secrétariat assuré par Mme Danielle HERVE est ouvert au public le matin de 9 h à 12 h 30 mardi, jeudi et samedi

Contact par téléphone toute la semaine au **02 97 22 60 75**

ou mairie.saint.briec.de.mauron@orange.fr
Fermeture le mercredi toute la journée

RV comme Rendez-vous

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

Quand la mairie est fermée et **en cas d'urgence**, ils restent joignables

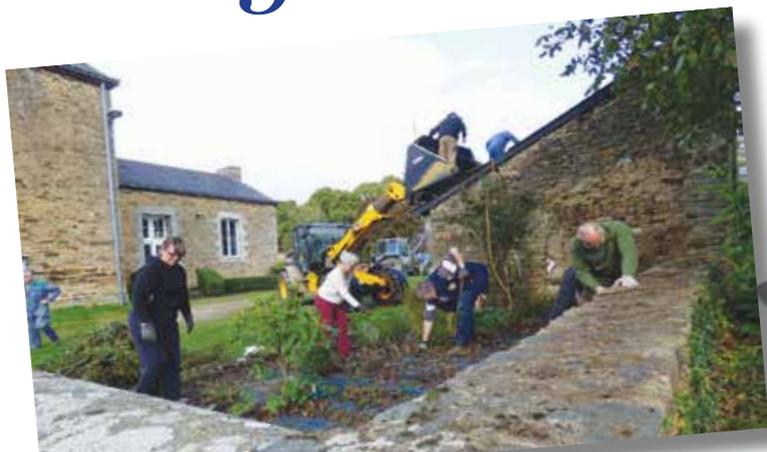
Charles-Edouard Fichet – Maire 06 89 31 30 98

Denise Derrien – 1ère Ajointe 06 84 85 23 10

Louis Menier – 2ème Adjoint 06 12 08 65 32

Pascale Reynaud – 3ème Adjointe 06 28 23 46 33

La Journée du Bénévolat 2020



Journée du Bénévolat



Samedi

10 Octobre 2020

14 h / 18 h

Rendez-vous
dans la cour de la Mairie
de St Brieuc de Mauron

Amenez vos outils !

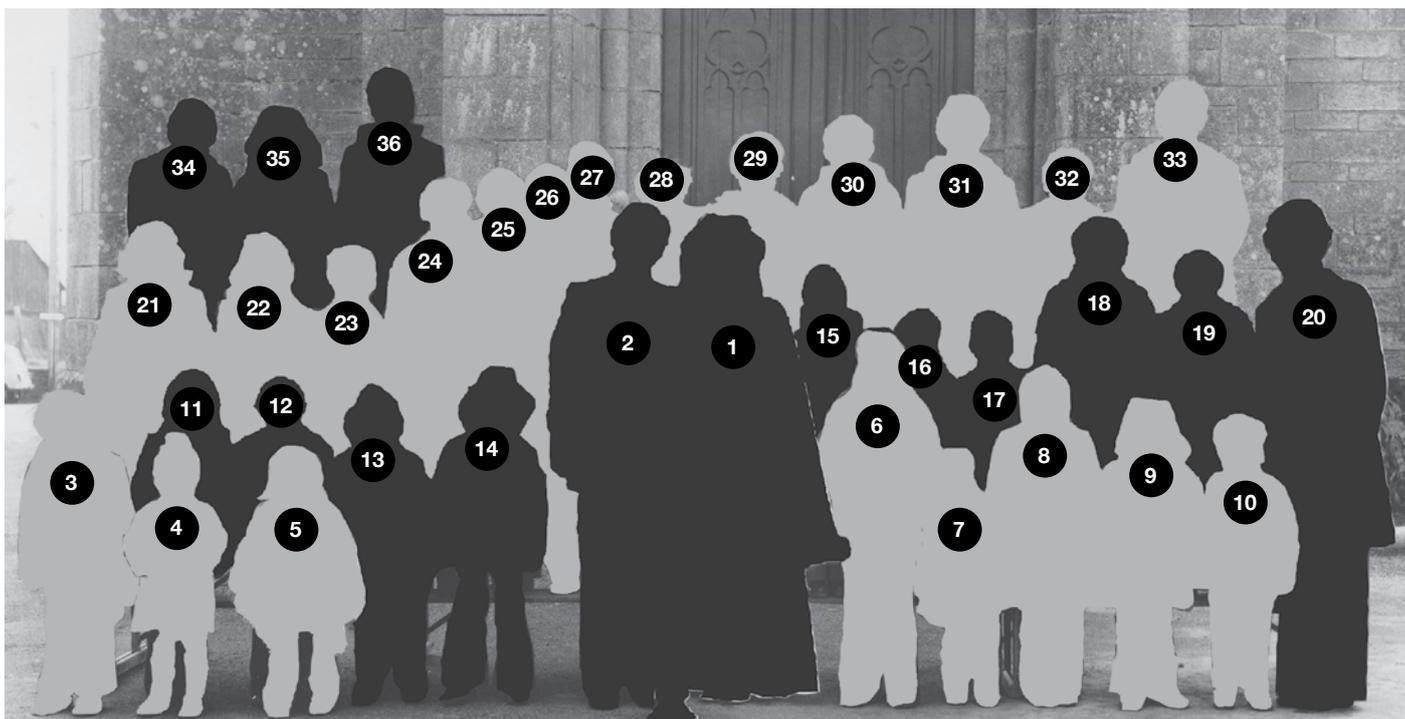
*Pour les bénévoles qui le souhaitent un buffet sera organisé à 19 h 30
Une participation de 5 € sera demandée pour les accompagnant.e.s*



Merci à tous les bénévoles pour le travail de nettoyage réalisé au cours de cette journée : préau, tailles des haies, local caravrac, nettoyage panneaux, vivier et le petit jardin à côté du préau, etc, etc...

A vous de jouer.

La Covid nous a privé de fêtes et rassemblements, mais le confinement nous a permis de nous plonger dans nos archives. Voici une photo qui date des années 70. Saurez-vous les identifier ?



- | | | | |
|-------------|-------------|-------------|-------------|
| N° 1 _____ | N° 11 _____ | N° 21 _____ | N° 31 _____ |
| N° 2 _____ | N° 12 _____ | N° 22 _____ | N° 32 _____ |
| N° 3 _____ | N° 13 _____ | N° 23 _____ | N° 33 _____ |
| N° 4 _____ | N° 14 _____ | N° 24 _____ | N° 34 _____ |
| N° 5 _____ | N° 15 _____ | N° 25 _____ | N° 35 _____ |
| N° 6 _____ | N° 16 _____ | N° 26 _____ | N° 36 _____ |
| N° 7 _____ | N° 17 _____ | N° 27 _____ | |
| N° 8 _____ | N° 18 _____ | N° 28 _____ | |
| N° 9 _____ | N° 19 _____ | N° 29 _____ | |
| N° 10 _____ | N° 20 _____ | N° 30 _____ | |

Mémento

LES NUMEROS UTILES La Santé à Mauron

Cabinet médical
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
Contactez la Maison de Santé
au **02 97 22 60 60**
pour prendre rendez-vous
Consultation Covid 19 : Ne vous déplacez pas sans appeler.

Pharmacie : **02 22 16 61 81**

Centre de soins infirmiers :
02 97 22 62 51

Cabinet des infirmiers libéraux :
02 97 22 78 00

Chirurgien-dentiste : **02 97 22 68 06**

Kinés :
Gruel/Bekeré/Frerebeau : **02 97 22 92 63**
Guimard : **06 23 36 95 20**

Ostéopathe : **06 66 25 57 80**

Pédicure podologue :
Ferré/Mezière : **02 97 22 41 20**
Masson : **09 73 01 96 66**

Ambulances Triskell : **02 97 22 69 49**
Ambulances Pichonnet : **02 97 22 72 01**
Taxis SKAL : **06 20 90 34 40**

Les autres numéros utiles à Mauron

Assistants sociaux : **02 97 69 54 01**

ADMR : **02 97 22 65 96**

Restos du Cœur : **02 97 22 95 26**

Presbytère : **02 97 22 61 54**

Gendarmerie : **02 97 22 60 08**

Vétérinaire : **02 97 22 63 24**

Circuit de randonnée autour de Saint-Briec de Mauron



Temps de marche et Longueur : 4 heures 15 – 17 km
Balisage : jaune

Parking : Face à la mairie de Saint Briec de Mauron.
Situation : Ce circuit traverse la campagne Briochine.
A remarquer :

L'église, le Moulin de Bédée (privé), les croix sur socles (anciennes bornes romaines), et divers calvaires.

Départ :

Le départ se fait au niveau du calvaire sous un chêne majestueux en plein centre bourg.
Prenez la rue du Chêne, vous arrivez sur la route départementale.

A l'angle du cimetière, prenez votre gauche, la voie communale.

Au premier croisement à droite prenez le chemin d'exploitation jusqu'à la route et traversez celle-ci.

Vous arrivez sur un chemin d'exploitation (en schiste rouge)

A la bifurcation prenez à gauche, en direction du Lieu dit de l'Espérance

Vous arrivez de nouveau sur la route et suivez les Ponts du Rox. Avant le pont bifurquez à gauche et traversez vers le Moulin de Bédée.

Au premier croisement, vous suivez la voie communale vers Kergane.

En face de la seule habitation de Kergane, suivez le chemin d'exploitation vers le bois de Brenaguet.

Au premier croisement, suivez le chemin d'exploitation.

Arrivé sur la route, prenez à gauche, sur environ 500 à 600 m, avant la Métairie sous Bois.

Vous passez la Métairie des Landes et vous arrivez de nouveau sur la route.

Sur la route vous prenez à droite en direction de la commune d'Evriguet. (soit environ 400m)

A gauche, prendre le chemin d'exploitation (en schiste rouge), vous le suivez jusqu'à la Croix en bois de Mahoët.

En face prenez le chemin d'exploitation, vous arrivez au Tremblay, tournez à gauche. Au premier croisement à droite, voie communale bitumée, vous allez jusqu'à la chapelle de la Ville Tual.

Pour finir cette petite randonnée, deux choix s'offrent à vous, vous pouvez rejoindre le bourg par la route ou vous pouvez revenir sur vos pas en direction du Tremblay et reprendre la voie communale et tourner à droite direction le bourg.

Petite escapade sur le chemin :

A la Ville Tual, suivez la voie communale après la chapelle et au premier carrefour à la Ville Calmet, vous pourrez découvrir une croix sur socle (anciennes bornes romaines christianisées appartenant à une voie romaine)

A droite de la croix, suivre la voie communale pour rejoindre la Ville Haligan (autre croix sur socle).

A la ville Haligan, traversez la route et allez vers Bourrien : Croix sur socle et fontaine.

De Bourrien, passez le village de Villeneuve et à la Ville Glée, prendre à gauche pour revenir vers le bourg.



Collecte de votre bac jaune

Calendrier 2021 PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

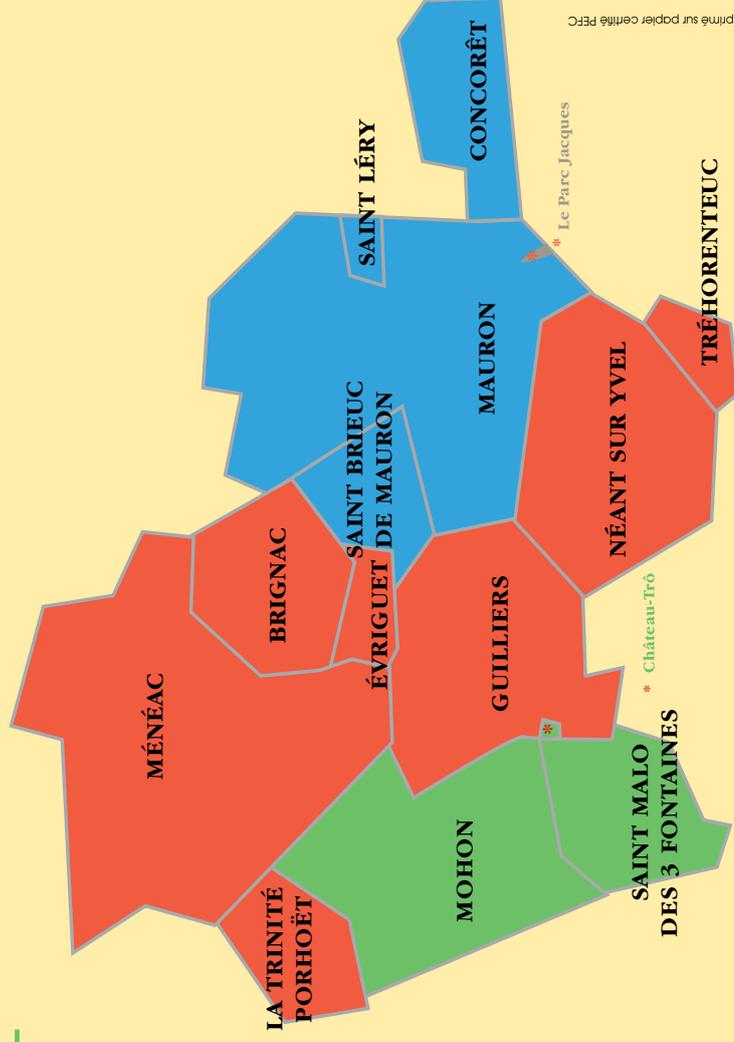
Jours de collecte des bacs jaunes en 2021.

Secteur Rouge	Secteur Gris	Secteur Bleu	Secteur Vert
jeudi 14 janvier 2021	jeudi 7 janvier 2021	vendredi 8 janvier 2021	mardi 5 janvier 2021
jeudi 28 janvier	jeudi 21 janvier	vendredi 22 janvier	mardi 19 janvier
jeudi 11 février	jeudi 4 février	vendredi 5 février	mardi 2 février
jeudi 25 février	jeudi 18 février	vendredi 19 février	mardi 16 février
jeudi 11 mars	jeudi 4 mars	vendredi 5 mars	mardi 2 mars
jeudi 25 mars	jeudi 18 mars	vendredi 19 mars	mardi 16 mars
vendredi 9 avril	jeudi 1 avril	vendredi 2 avril	mardi 30 mars
jeudi 22 avril	jeudi 15 avril	vendredi 16 avril	mardi 13 avril
jeudi 6 mai	jeudi 29 avril	vendredi 30 avril	mardi 27 avril
jeudi 20 mai	vendredi 14 mai	samedi 15 mai	mardi 11 mai
jeudi 3 juin	vendredi 28 mai	samedi 29 mai	mercredi 26 mai
jeudi 17 juin	jeudi 10 juin	vendredi 11 juin	mardi 8 juin
jeudi 1 juillet	jeudi 24 juin	vendredi 25 juin	mardi 22 juin
vendredi 16 juillet	jeudi 8 juillet	vendredi 9 juillet	mardi 6 juillet
jeudi 29 juillet	jeudi 22 juillet	vendredi 23 juillet	mardi 20 juillet
jeudi 12 août	jeudi 5 août	vendredi 6 août	mardi 3 août
jeudi 26 août	jeudi 19 août	vendredi 20 août	mardi 17 août
jeudi 9 septembre	jeudi 2 septembre	vendredi 3 septembre	mardi 31 août
jeudi 23 septembre	jeudi 16 septembre	vendredi 17 septembre	mardi 14 septembre
jeudi 7 octobre	jeudi 30 septembre	vendredi 1 octobre	mardi 28 septembre
jeudi 21 octobre	jeudi 14 octobre	vendredi 15 octobre	mardi 12 octobre
vendredi 5 novembre	jeudi 28 octobre	vendredi 29 octobre	mardi 26 octobre
jeudi 18 novembre	vendredi 12 novembre	samedi 13 novembre	mardi 9 novembre
jeudi 2 décembre	jeudi 25 novembre	vendredi 26 novembre	mardi 23 novembre
jeudi 16 décembre	jeudi 9 décembre	vendredi 10 décembre	mardi 7 décembre
jeudi 30 décembre	jeudi 23 décembre	vendredi 24 décembre	mardi 21 décembre
jeudi 13 janvier 2022	jeudi 6 janvier 2022	vendredi 7 janvier 2022	mardi 4 janvier 2022



Les dates en rouge correspondent aux collectes reportées suite aux jours fériés.

Ce calendrier concerne la collecte des bacs jaunes pour l'année 2021 aussi bien en bourg qu'en campagne. Merci de présenter votre bac à la collecte, la poignée vers la rue, pour faciliter le travail des agents.





*Saint Briec
de Mauron*

